

ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS CO-CONSTRUIRE LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE



TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE : LES CONDITIONS DU DIALOGUE



DR

Ce document propose des clés aux CIVAM et à d'autres associations agricoles et citoyennes¹ qui souhaitent coopérer avec des institutions publiques territoriales et de proximité (communes, communautés de communes et d'agglomération, parcs naturels régionaux, bassins versants...) pour accompagner la transition agro-écologique à l'échelle locale. Il s'adresse également aux élus locaux qui s'intéressent aux dynamiques citoyennes liées à l'agriculture et l'alimentation.

Il décrit et analyse des actions menées² localement dans le réseau des CIVAM et par d'autres associations, en partenariat avec des institutions publiques territoriales. Il montre des outils et démarches de projet en faveur de la transition agro-écologique à la portée de groupes d'agriculteurs, des acteurs publics locaux (élus, agents) et plus largement des acteurs ruraux.

La transition agro-écologique suppose de s'intéresser à l'alimentation, à la production agricole et à son développement, en s'appuyant sur la diversité des acteurs et des ressources (institutions territoriales, agriculteurs, consommateurs, artisans, habitants, élus, agents, personnes exclues...). Les initiatives favorables à l'agro-écologie sont loin d'être spontanées et nécessitent que chacun accepte de sortir de sa zone de confort et de l'entre soi. Elles supposent l'interconnaissance et la créa-

tion de confiance. Ce document s'intéresse donc aux facteurs d'émergence de la transition, aux conditions de sa réussite et à différentes formes d'accompagnement. Chemin faisant, ces actions de concertation permettront aux acteurs institutionnels et associatifs d'affiner leurs perceptions du territoire et de la transition. Ils exploreront les conditions pour imaginer collectivement le changement, en prenant le risque de faire émerger des divergences, des renoncements ou, au contraire, d'ouvrir de nouvelles opportunités.

Ce document a l'ambition d'aider les groupes CIVAM à conduire sur leur territoire des initiatives qui permettront de combiner relocalisation alimentaire, développement économique, relations sociales de proximité et préservation des ressources naturelles locales. Partout en France, des associations ont les compétences pour animer des dispositifs de concertation territoriale et ont une vision à proposer³. Elles cherchent à instaurer un travail coopératif pour répondre aux enjeux d'une agriculture véritablement citoyenne et territoriale, créatrice d'emploi, préservant l'environnement et construisant du lien social. ■

Jean-Claude Moreau,
administrateur,
et Ludovic Mamdy
coordinateur de la commission
« dynamiques de territoires » à Réseau CIVAM

1. Terre de Liens, Fadear, Reneta, Relier, le Réseau des Créfad (partenaires de la Mobilisation collective pour le développement rurale (MCDR) « Terreau » (2018-2021), mais aussi des membres de Gaec & Sociétés, des CPIE, des groupes d'agriculteurs biologiques...

2. Notamment celles menées dans le cadre de la MCDR « Agis » (2015-2018), d'autres par la FRCIVAM Bretagne et l'AFIP sur la formation des élus au développement agricole et par d'autres groupes CIVAM ayant contribué à la réalisation de ce document (en lien avec le PNDAR de Réseau CIVAM).

3. Plus d'infos sur : www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/projets/mcdr-agis-agriculture-et-innovation-sociale.

LES CIVAM ET LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Ancrés dans des territoires, les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural sont des associations d'agriculteurs et de ruraux. Leur ambition est de développer une agriculture et des activités rurales, en lien avec les demandes sociétales et les préoccupations

environnementales. Forgées par la pratique et la transmission d'expériences du terrain, leurs actions génèrent des changements économiques, sociaux et écologiques qui entendent contribuer à la mutation en profondeur des modèles agricoles, alimentaires et de la ruralité.

Ils agissent pour une agriculture économe et autonome, une alimentation relocalisée au cœur des territoires et des politiques agricoles, pour l'accueil permanent ou provisoire de nouvelles populations, pour la préservation des ressources, pour l'installation agricole et en appui aux dynamiques concertées de transition agro-écologique. En quelques mots, ils agissent pour des campagnes vivantes.

Différents modes d'intervention

Les CIVAM se donnent pour **objectif premier d'accompagner des personnes** (physiques et morales) dans le changement,

pour leur permettre de faire leurs choix de façon la plus autonome possible. Leurs modes d'action sont :

- la formation des agriculteurs, des scolaires et de tous les ruraux ;
- l'appui technique et l'accompagnement des agriculteurs et des entrepreneurs ruraux ;
- l'organisation de manifestations grand public ;
- la capitalisation et la diffusion d'expériences et de multiples travaux ;
- l'élaboration de plaidoyers issus de l'expérience de terrain.

Dans les territoires, les CIVAM interviennent en tant que groupes, avec des bénévoles, des administrateurs et des salariés aux postures d'accompagnateurs, de formateurs de groupes de paysans et de ruraux... et d'animateurs territoriaux.

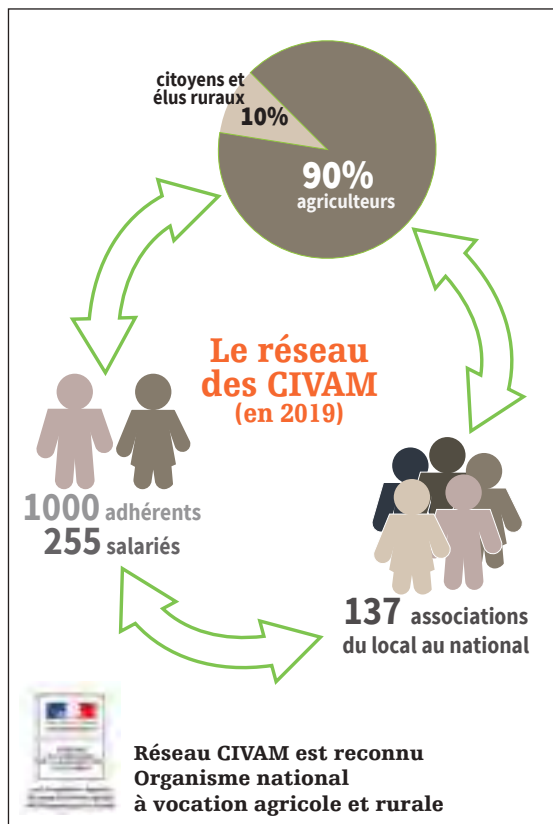
Les CIVAM cherchent à faire cheminer la réflexion des individus et des groupes, toujours dans un cadre collectif et souvent en partenariat avec d'autres acteurs du territoire. Au fil des ans, ils ont formalisé un apprentissage par l'éducation entre pairs dans une perspective d'émancipation des personnes. Dans ce cadre, le savoir et les moyens d'action du groupe sont mis en commun ; le savoir savant – entendu comme une réalité complexe liée à des activités et des enjeux scientifiques – est dispensé pour être discuté, transformé en actions collectives, puis approprié individuellement.

Des actions au service des acteurs du territoire

Les CIVAM refusent d'intervenir en **qualité d'experts et portent un développement s'appuyant sur la satisfaction des besoins des habitants, la valorisation des ressources locales et une agriculture durable.** Cette approche du développement se distingue de celle, plus conventionnelle, des acteurs « officiels » du conseil et de l'expertise et mérite d'être portée à la connaissance de partenaires territoriaux.

Attaché à l'éducation populaire, le réseau des CIVAM se nourrit de la diversité des configurations locales et régionales. Par exemple, un groupe CIVAM en Bretagne partage des modes d'intervention semblables avec ceux d'un CIVAM d'Occitanie dans des contextes différents ; ils échangent au sein du réseau pour questionner leurs pratiques et partenariats.

Les collectivités peuvent trouver dans les CIVAM des ressources inspirantes comme des retours d'expériences, une prise de recul nourrie par des partenariats avec l'enseignement et la recherche, mais aussi des contributeurs constructifs pour qui les relations de collaboration doivent être fondées sur le respect, l'écoute et la convivialité. ■



La transition agro-écologique : approche globale et dialogue territorial

Les CIVAM revendiquent une approche globale et se préoccupent de dialogue territorial. Ils sont reconnus par les collectivités pour leur **accompagnement à la création d'activités**, particulièrement en circuits courts, mais aussi pour la **sensibilisation à la durabilité** (opération « De Ferme en Ferme », accueil social, éducatif, pédagogique ou touristique, diagnostics de durabilité...) et la **préservation des ressources naturelles**.

En partant d'une question concrète, les CIVAM mettent en œuvre leur accompagnement du changement où il s'agit d'aborder progressivement la globalité des questions alimentaires et agricoles d'un territoire. Pour rendre la coopération possible, parce que nécessaire, pour permettre aux élus et aux agents de se projeter, pour recréer des territoires ruraux vivants.



CARTE DES CIVAM ENGAGÉS AVEC DES COLLECTIVITÉS POUR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE



Légende

Nature des actions réalisées avec/pour les collectivités

Relocalisation économique

Alimentation durable pour tous

Préservation des ressources

Une histoire ancrée dans la coopération

Les CIVAM sont à l'origine de la création, à la fin des années 1990, du réseau Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale (InPACT) au sein duquel on retrouve également aujourd'hui : Accueil Paysan, l'Atelier Paysan, la Fadear, l'Inter-Afocg, le Miramap, le MRJC, Nature et Progrès, Solidarité Paysans et Terre de Liens.

Les CIVAM sont proches d'autres organisations comme le Comité d'études et de liaison des associations à vocation agricoles et rurales (Celavar), l'Union nationale des acteurs du développement local (Unadel), le Reneta ou encore le réseau des Créfad. Avec Relier, Cap Rural et le MRJC, Réseau CIVAM est membre de l'Agence de diffusion et d'information rurales (Adir) et participe à l'édition du bimestriel d'information *Transrural initiatives*. Réseau CIVAM est aussi reconnu Organisme national à vocation agricole et rurale – comme Gaec & Sociétés, la FNCUMA et Trame, avec qui il existe des travaux communs – par le ministère en charge de l'agriculture qui, depuis les années 1960, finance le réseau pour son action d'intérêt général.

Nombre de groupes CIVAM coopèrent avec des chercheurs de l'Inra, sur des projets en lien avec l'agriculture durable économe et autonome, l'accompagnement de la transition agro-écologique ou encore l'accès à l'alimentation. Un nombre significatif d'adhérents CIVAM sont élus locaux, diffusant les principes de relocalisation alimentaire, préservation des ressources et création de lien social dans les territoires.

NB : Cette carte ne se veut pas exhaustive mais indicative de la diversité des champs d'action du réseau des CIVAM.

POURQUOI LA COOPÉRATION ENTRE ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS EST-ELLE NÉCESSAIRE ?



DR



Coopérer pour préserver les ressources

Qu'il s'agisse de la protection de l'eau (avec la compétence Gemapi transférée depuis le 1^{er} janvier 2018 aux intercommunalités), de la gestion de zones écologiquement sensibles (trames vertes et bleues, captage d'eau potable, Natura 2000...) ou de la préservation des terres agricoles, nombre de préoccupations des collectivités sont susceptibles de mobiliser les compétences des associations de développement agricole et rurale (CIVAM, Terre de Liens, Gab...).

En matière de climat, les demandes sociétales (limite du réchauffement climatique, lutte contre les îlots de chaleur...) et les obligations légales (élaboration de Plans climat-air-énergie territoriaux) se structurent ; l'économie circulaire est aussi un levier de la transition écologique sur lequel les associations agricoles ont de la ressource (valorisation du bois de haie, compostages, coopération avec les artisans alimentaires pour la relocalisation des productions...). Le maintien de l'activité agricole, c'est aussi la conservation de paysages ouverts dans les zones de déprise.

Des activités agricoles de proximité, c'est la possibilité de retrouver des paysages vivants et de l'attractivité à une époque où les ceintures maraîchères des grandes villes ont quasiment disparu et où on réalise l'impact des transports de longue distance sur le réchauffement climatique.

Les collectivités, historiquement mises à l'écart de la cogestion entre l'État et la profession agricole, se réapproprient progressivement les problématiques agricoles et alimentaires, en particulier sous l'influence du développement de l'intercommunalité, de leurs compétences et du renforcement des politiques régionales. Projets alimentaires territoriaux, systèmes alimentaires territorialisés, approvisionnement de la restauration scolaire, création d'activité, préservation des ressources en eau, prévention des risques d'inondation... de plus en plus de collectivités s'intéressent à ces sujets.

Les dernières réformes territoriales modifient le paysage institutionnel local. La place que prennent les nouvelles Régions est prépondérante : compétences économiques renforcées, établissement de schémas directeurs, autorité de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural. Les intercommunalités deviennent des acteurs de proximité pour le développement économique (services aux entreprises et à leurs salariés, tourisme, animation de collectifs d'acteurs).

...



Coopérer pour relocaliser l'agriculture

Le travail des associations en matière de développement économique est méconnu. Pourtant, elles produisent, souvent dans des projets impliquant de multiples partenaires, des outils concrets notamment à destination des collectivités. C'est par exemple le cas pour l'accompagnement à la création de magasins de producteurs avec le guide MAGPRO (www.magasindeprouducteurs.org).

Dans les zones rurales dévitalisées (ou qui ne perçoivent pas leur vitalité), les associations ont une capacité recherchée : la mobilisation conjointe d'entreprises, de citoyens et de collectivités autour de l'accueil de nouvelles populations créatrices d'entreprises à forte valeur humaine et écologique. Des associations du réseau des CIVAM proposent, outre des méthodes d'animation territoriale pour faire émerger des projets, des accompagnements sur mesure. Accueillir des entrepreneurs, c'est aussi faciliter l'arrivée d'autres nouveaux habitants en maintenant des services, des écoles, des productions alimentaires de proximité...

À disposition des collectivités, il existe également des outils d'évaluation de l'impact économique des activités, disponibles auprès des groupes CIVAM travaillant sur l'Observatoire technico-économique de l'agriculture durable et sur les magasins de producteurs. La commission « Transmission, créations d'activités et dynamiques de territoire » de Réseau CIVAM propose aussi des repères sur l'utilité sociale des installations agri-rurales accompagnées dans le réseau.

... Ce sont finalement les « territoires de projets », qui, mobilisant les compétences transférées des collectivités territoriales conjuguées à leurs compétences propres, actionnent les leviers de l'initiative, et de la mise en réseau, sollicitant des financements par appel à projets, mobilisant ensuite, le plus souvent, les associations. Si leurs postures engendrent parfois du flou, ces dernières permettent aussi d'inventer, par la rencontre, la confrontation et la coopération, de nouvelles initiatives. Et comme la transition agro-alimentaire n'a pas de modèle, c'est l'opportunité pour l'expérimenter et l'engager.

En ces temps de remise en cause de la démocratie représentative, construire et travailler le dialogue nécessite des capacités aujourd'hui peu sollicitées. Par leur habitude de prise en charge collective des réflexions autour du changement de pratiques, par leurs techniques et méthodes d'éducation populaire, des associations agricoles et citoyennes, en particulier CIVAM, disposent de telles capacités.

**POUR LES ÉLUS,
la nécessité de dialoguer
avec les bénéficiaires des
politiques publiques se fait
de plus en plus pressante**

Co-construire des politiques publiques locales plus pertinentes

Le thème de la relocalisation alimentaire mobilise fortement aujourd'hui les collectivités et nécessite des coopérations. Une posture d'ouverture, de remise en question et de concertation en sont les conséquences. Les CIVAM, en s'appuyant sur leurs expérimentations, savent exprimer leur enthousiasme et leurs compétences, accompagner les collectivités dans le changement et la mise en œuvre opérationnelle d'une coopération plus horizontale. Leur accompagnement

consiste à s'adresser à la collectivité et aux autres acteurs du territoire, pour les aider à sortir de leur zone de confort en toute sécurité, à créer un climat de confiance à même de faciliter la co-construction d'une intervention publique partagée.

Le rôle des élus a évolué et le dialogue est une compétence en cours d'intégration, du fait de la mise en concurrence des territoires pour le choix de vie, des modes d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme, de conflits d'usage plus durs également (« Grands projets inutiles », Gilets Jaunes...) nécessitant des discussions, des négociations, des décisions assumées en évitant les crispations...

Les actions d'accompagnement et de formation des élus proposées par les associations (cf. p9-10) sont des moyens éprouvés pour initier des partenariats avec les collectivités territoriales et travailler à la construction de stratégies davantage partagées. Dans le cadre de Forums de territoire (cf. p11 à 13), associations et citoyens, avec le soutien des agents de collectivités et de partenaires locaux, fabriquent une ressource riche pour les élus. Le Forum de territoire a aussi pour objet de conforter la légitimité démocratique des élus tout en contribuant à rendre leur territoire plus vivant, plus entreprenant. Le temps long est notre allié, la précipitation, un risque d'échec.

Fabriquer la coopération et écarter les dangers de la compétition

D'après leur expérience, les associations agricoles et citoyennes peuvent mettre leurs compétences et ...



Coopérer parce que tout le monde doit pouvoir choisir ce qu'il mange

Gaspillage alimentaire, prévention des risques sanitaires, manger bio à la cantine, relations sociales avec les agriculteurs de proximité... Les CIVAM explorent - notamment avec la commission « Accueil et échanges en milieu rural », avec Accueil Paysan et d'autres réseaux associatifs - les problématiques liées à l'alimentation et à la santé. Ce sont des préoccupations et sujets de mobilisation majeurs, en ce qu'ils touchent à l'intimité de tout un chacun.

De 2016 à 2019, Réseau CIVAM a par exemple animé le projet Accessible qui a réuni des acteurs du développement agricole, du travail social, de la recherche et de la formation autour d'un enjeu démocratique fondamental : l'accès à l'alimentation. Considérant que chacun, en France, doit pouvoir accéder durablement à une alimentation choisie et digne et que l'aide alimentaire doit être réservée aux situations d'urgence, les partenaires se sont attachés à définir et caractériser les conditions d'une alimentation durable accessible à tous, de manière à retrouver la dignité dont sont privés les plus pauvres. Plus d'infos : www.civam.org.



Civam 29

... réseaux au service d'un territoire à condition de commencer modestement par initier un lien avec les élus et les agents des collectivités. La formation d'élus ou l'organisation de journées de sensibilisation est une amorce. Plutôt finançable par la subvention ou le bénévolat, elle est désormais un investissement pour les associations dotées de trésorerie. Reconnaître cette vocation associative permet d'activer des ressources pour mieux définir le travail à mener sur un territoire.

La plupart des appels à projets et appels d'offres intègrent des phases de concertation, censés éviter les « politiques en silos ». Ainsi, ils s'adressent à une diversité d'acteurs du territoire sans oublier d'interroger les services périphériques à ceux mobilisés par l'action même au sein de la collectivité.

L'animation territoriale réhabilite en réalité les méthodes de développement local des années 1980, en leur affectant des finalités précises (comme favoriser l'installation d'agriculteurs pour nourrir localement), en lien avec « l'actualité institutionnelle » (comme les Projets alimentaires territoriaux), reliant ces réflexions aux autres problématiques du territoire. L'intérêt porté à la satisfaction des différentes parties prenantes fabrique de la convivialité, de la confiance, et transforme la manière de travailler ensemble pour servir un intérêt plus grand que celui de sa propre structure, commun aux personnes « pratiquant » le territoire.

Coopérer pour rendre visible la transition agro-écologique

Agir pour la transition agro-écologique monte dans les préoccupations des institutions territoriales. La visibilité et l'accessibilité au public de lieux est une préoccupation majeure des collectivités. Les électeurs et les habitants ont besoin de matérialiser les réalisations de la collectivité qui gère le commun délégué à l'institution. Un espace test agricole fixe aménagé par la collectivité et un magasin de producteurs sont plus visibles qu'un espace test en archipel (dans plusieurs lieux) ou qu'une Amap. L'opération de fermes ouvertes coopérant sur un territoire « De Ferme en Ferme » est aussi un moyen de rendre visible les actions des CIVAM et des agriculteurs adhérents dans les territoires (fort impact *via* la communication qu'elle met en œuvre). Jamais les lieux visibles ne peuvent être dissociés d'autres actions servant le même objectif, car la diversité des solutions et des offres permet l'adaptation à la diversité des publics d'agriculteurs, de candidats à l'installation, d'habitants ou de consommateurs.

Du prestataire au partenaire

Dans les territoires, la durée de mandat de l'élu et celle nécessaire à la mise en place de dynamiques multi-partenariales coïncident difficilement. S'engager dans ces processus demande aux associations d'investir en temps humain pour démarcher, convaincre et accompagner des collectivités. La fragilité de certaines d'entre elles, certes compétentes et ancrées dans les territoires, mais pas toujours lisibles ni visibles, peut être un gouffre à franchir pour parvenir à passer de la méconnaissance réciproque au déploiement de partenariats structurants. ■

PROPOSITIONS POUR COOPÉRER AU-DELÀ DES INTÉRÊTS PARTICULIERS

Groupes d'initiatives, les CIVAM représentent des intérêts particuliers liés à une volonté d'intérêt général, celle d'agriculteurs et de ruraux activement parties prenantes de la transition agro-écologique. Leurs avis sont forgés par les actions qu'ils mènent en collectif, souvent hors des sentiers battus. Ils veulent s'adresser à d'autres personnes dont les aspirations seraient proches, conscients qu'on ne peut pas tout en étant isolé. Les CIVAM proposent de répondre aux enjeux de transition agro-écologique par l'invention d'une trajectoire commune, sans ignorer les intérêts particuliers, mais en cherchant à lever les freins aux changements.

Depuis 2014, le réseau des CIVAM s'interroge sur l'intérêt de la formation d'élus et de leurs autres formes d'accompagnement dans le contexte actuel. Deux types d'expérimentations, présentées dans les pages qui suivent, ont été menées : celles relevant de la formation-action et le Forum de territoire.

Les élus n'ont pas une forte propension à se mêler des questions agricoles

En 2010, dans le cadre d'un programme Leader, le Pays de Revermont (Jura) mène une étude sur l'offre alimentaire disponible sur le territoire du Pays en associant l'AFIP Bourgogne-Franche Comté (BFC). Dans les années suivantes, l'AFIP BFC rencontre régulièrement le Groupe d'action local (Gal), animateur du programme Leader. En octobre 2014, l'AFIP BFC propose à ses interlocuteurs du Gal d'organiser une ou plusieurs formations sur l'agriculture et l'alimentation locales, à destination des élus locaux. Au regard du délai entre réflexion et action (trois mois), la proposition trouve peu d'écho au sein du Pays même si l'une des trois communautés de communes du Pays semble plus sensible à la démarche.

Entre mai et juin 2015, deux soirées de formation sont organisées à Arbois ; elles réunissent cinq femmes (deux élues siégeant à la Communauté de communes de Salins-les-Bains ; une conseillère municipale d'Arbois, une ancienne conseillère municipale d'un village voisin et une maraîchère installée grâce à la commune d'Arbois) et un homme (portant un projet territorial de développement économique). Si des élues en charge des affaires sociales et économiques ont participé, il n'a pas été possible de mobiliser d'élus hommes. De plus, l'agriculture est perçue localement comme relevant de la chambre d'agriculture ou des instances de la filière Comté et les installations sur de très petites surfaces n'apparaissent toujours pas comme dignes d'intérêt.

LA FORMATION D'ÉLUS : SENSIBILISER POUR INITIER DES PARTENARIATS

Plusieurs freins apparaissent pour la mobilisation des élus dans les processus de formation expérimentés par les CIVAM et d'autres. Outre le fait que nombre d'élus, notamment dans les territoires ruraux sont peu au fait de leurs droits à la formation, la plupart sont réticents à se « former » au sens conventionnel (« la formation, c'est pour trouver un boulot », « l'élu n'est pas un professionnel », « c'est surtout aux services de se former ! »). Il s'agit d'un public difficile à mobiliser aussi à cause d'emplois du temps chargés et orientés prioritairement sur les enjeux politiques de leur circonscription. La disponibilité des élus locaux pour la formation s'en trouve très réduite.

Dolus d'Oléron : formation-action au développement agricole

En 2014, l'AFIPAR a organisé une journée de sensibilisation d'élus au développement agricole (imaginée en janvier, elle sera finalement réalisée en novembre). Une élue communale de Dolus d'Oléron (Charentes Maritimes) y a participé et, dans la suite de cette journée, l'AFIPAR a défini un programme de formation et d'accompagnement adapté à la dynamique des élus de Dolus. Les trois demi-journées qui ont été réalisées (juin 2015) sont le fruit d'une offre d'accompagnement validée conjointement par les élus et salariés de l'association comme de la commune.

Ensuite, l'AFIPAR a accompagné la commune de Dolus sur plusieurs années, dans l'élaboration de son plan stratégique pour l'agriculture, à partir d'un diagnostic des potentiels humains de production (70 agriculteurs dont 15 double actifs). Le déficit constaté en maraîchage et production de fromages, voire élevage et arboriculture, face aux nombreuses friches agricoles identifiées constituait une opportunité pour le développement de circuits courts. Les porteurs de projets accompagnés régulièrement par l'AFIPAR devenaient une opportunité pour mettre en place une agriculture relocalisée, écologiquement responsable.

La formation-action avait pour objet de « Construire un projet agricole et alimentaire communal ». Quatre élus communaux et une technicienne de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron à laquelle appartient Dolus, ont participé aux temps de formation du fait de leur contenu très concret. La demande de la commune était pourtant générale (accompagnement des élus dans la définition d'un projet agricole et alimentaire de territoire).



Publication de 2015 disponible sur le site : www.caprural.org

Dans le contexte très concurrentiel de la formation professionnelle, la FRCIVAM Bretagne choisit de s'appuyer sur des dynamiques locales exprimées par des entités territoriales demandeuses (Parc naturel régional d'Armorique, association partenaire...) pour initier des formations d'élus. Elle met ses compétences d'ingénierie de projet à disposition de ces territoires et mobilise une association d'élus : l'ARIC. Celle-ci conventionne avec la FRCIVAM Bretagne pour relayer les formations auprès des élus, appelant en outre quelques fonds de la formation des élus. ■

... La formation-action, un vecteur de coopération territoriale

En Poitou-Charentes, l'AFIPAR a choisi de mobiliser les élus par l'organisation de temps d'information puis par la construction d'une offre de formation. Jusque-là, lorsqu'un élu ou un agent de développement territorial était intéressé par les propositions de l'AFIPAR, une rencontre était organisée pour évaluer les besoins en formation et une offre de formation spécifique au territoire accompagné était rédigée. Cette fois, une journée de sensibilisation globale au développement agricole (retours d'expériences et analyses partagées), a été expérimentée pour une équipe municipale. Cette journée a abouti à la co-construction d'une offre de formation structurante, de type « formation-action ».

Belle-Île-en-Mer : la formation qui renforce l'action foncière

En novembre 2016, une formation d'élus sur le foncier a été proposée par la FRCIVAM Bretagne, dans le cadre d'une réflexion animée par le CPIE local depuis plusieurs années. Réunissant une douzaine de participants, elle a mélangé histoires racontées par des témoins qui vivent l'action et plutôt de pair à pair (l'élus parle à l'élus, l'agriculteur au porteur de projet, l'accompagnateur aux animateurs...) et des visites d'expériences pour faciliter l'accroche, en adaptant les contenus (thème précis ou vision générale) aux attentes des stagiaires élus mobilisés.

La formation a débouché sur la création d'un groupe de travail sur le foncier. Deux ans plus tard, une action structurante sur le foncier est activée avec un diagnostic participatif du foncier disponible pour une agriculture reconnectée à l'alimentation locale et un chargé de mission dédié : les friches agricoles font apparaître des possibilités pour accroître l'autonomie alimentaire de l'île.

La formation est dupliquée en 2018 avec le Parc naturel régional d'Armorique.



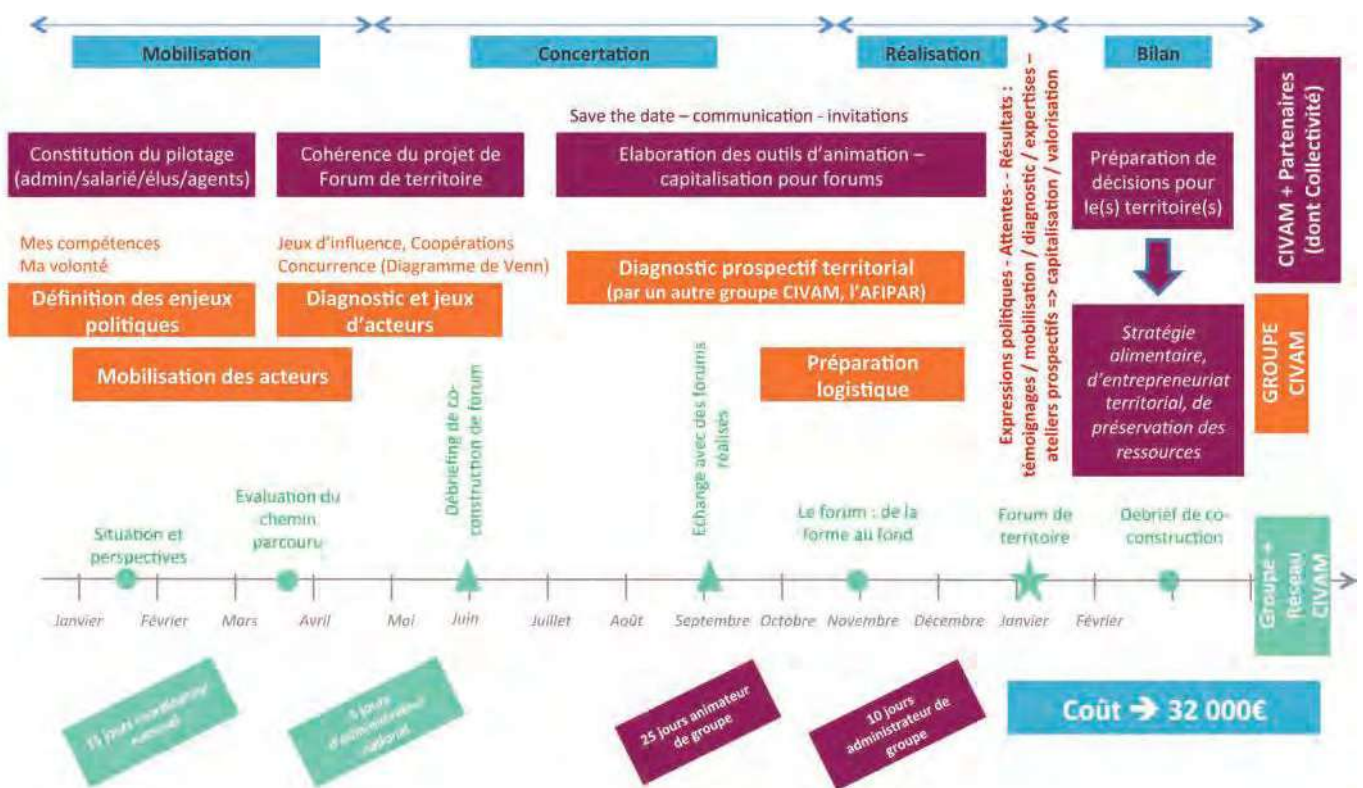
Rémi Jouan/Wikimédia

LE FORUM DE TERRITOIRE : CO-CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE AVEC DES ÉLUS

Avec leur légitimité et leurs compétences de terrain (mise en œuvre de pratiques agro-écologiques, entraide entre pairs, capacité à animer une réflexion territoriale autour de questions économiques, alimentaires ou écologiques...), les CIVAM proposent un soutien complet aux collectivités, en particulier à travers la préparation et la mise en œuvre de Forums de territoire : des rencontres physiques d'acteurs privés et publics d'un territoire autour d'un thème spécifique.

Dans ces dispositifs d'animation territoriale, il s'agit de confronter différents types de représentation et de rapports à l'action : ceux relevant du champ institutionnel (administration, règlements...) et ceux émanant des acteurs privés (citoyens légitimes, entrepreneuriat...). Ils nécessitent de mobiliser des savoirs froids (diagnostic chiffré, état des lieux des acteurs, interventions de chercheurs...) et des savoirs chauds (connaissance des jeux d'acteurs du territoire, mobilisation pour ...

PRÉPARER ET RÉALISER UN FORUM DE TERRITOIRE



Trois actions sont menées simultanément. La première, concerne le **pilotage de la préparation du forum**. Son objet est d'affiner le forum et son utilité au service du territoire (thématique, gouvernance), avec l'appui d'acteurs renforcés dans leur rôle au fur et à mesure (en violet). La seconde consiste à **recenser et mobiliser les acteurs et ressources** pour consolider le projet de transition agro-écologique que va venir fortifier le forum (en orange). La troisième action consiste à **faire accompagner le groupe CIVAM par un tiers** (Réseau CIVAM, CIVAM régional), doté d'outils d'évaluation et de prospective (avec l'appui d'un groupe de pairs).

RÉSULTATS

la place réaffirmée des groupes CIVAM dans leurs territoires

En 2014, les Défis Ruraux, CIVAM de Haute-Normandie aujourd'hui intégré au Réseau des CIVAM Normands, sortent d'une période sans accompagnateur à l'installation et ont à se reconstruire une place sur ce thème dans leur territoire. Ils décident d'organiser un forum de territoire qui rassemble, le 14 décembre de la même année, 70 personnes et amorce une coopération avec la Communauté de communes Caux Vallée de Seine. La reconnaissance des Défis Ruraux en a été confortée et, en s'appuyant sur l'expérience conduite depuis dix ans par l'AFIP, l'association a mis en place une animation territoriale (STEP) qui rendra visibles et fera émerger des projets économiques sur leur territoire d'implantation.

En 2015, l'ADAR CIVAM, dans l'Indre, refond sa stratégie d'accueil de nouveaux entrepreneurs sur son territoire, le Boischaud Sud. Après dix mois de réflexion et de préparation, le 17 octobre 2016, l'association organise un forum sur le thème de l'accueil des nouveaux habitants. À l'issue de cette journée, l'association a décidé de ne participer à des salons de promotion du territoire qu'en partenariat avec d'autres acteurs. Elle oriente donc son action vers les entrepreneurs qu'elle a accueillis. L'ADAR CIVAM les accompagne dans une démarche collective « d'ambassadeurs », promouvant, par leur existence et leurs choix de vie, le Boischaud Sud. Des événements, des interventions, des initiatives collectives en fonction des opportunités sont menés pour la promotion du territoire par ces bénévoles « ambassadeurs » et animés par l'Adar.

- ... une prospective réaliste). Réaliser un Forum de territoire, c'est montrer les capacités d'un groupe CIVAM à animer un débat de société localement et faire reconnaître ses expérimentations au service de la population d'un territoire.

Origine et résultats des premiers forums de territoire CIVAM

Début 2014, plusieurs groupes CIVAM et AFIP impliqués dans la création d'activité constataient la fragilité de leur place localement. Ils ont voulu s'armer pour comprendre les jeux d'acteurs et lever les freins à leur action. Une solution appropriée pour des groupes CIVAM est d'organiser une réflexion tout en expérimentant. Certains de ces groupes ont choisi de mettre en avant des expériences, de questionner les opportunités stratégiques du territoire, de croiser ces éléments avec le témoignage d'entrepreneurs locaux accompagnés par les associations et de chercheurs en développement rural. Pour deux groupes CIVAM (Les Défis Ruraux et l'ADAR), qui allaient expérimen-

LE FORUM :

au-delà d'une rencontre physique d'acteurs privés et publics d'un territoire autour d'un thème spécifique, le Forum de territoire constitue un parcours d'une année environ, traçant des voies possibles avec et pour les élus, afin de les aider à faire des choix éclairés

ter le Forum de territoire, le premier objectif était la mobilisation d'acteurs (élus et agents de collectivités, structures d'accompagnement plus ou moins - et surtout moins - proches) autour d'un thème important pour eux.

Chaque groupe CIVAM, à partir d'interrogations de ses instances de pilotage, a défini le territoire adéquat et la thématique d'intervention, en interaction avec au moins une collectivité partenaire. La construction technique et politique de chaque forum étaient ainsi assurées par un binôme « salarié/administrateur » de l'association locale et de Réseau CIVAM, en relation avec des élus et chargés de mission des institutions territoriales concernées, sans oublier l'appui bienveillant de pairs du réseau, acteurs sur les mêmes thématiques.

La volonté des groupes exprimait une volonté de changement pour eux et le territoire auprès duquel ils comptaient amener de la valeur et une écoute active des acteurs. Il s'agissait d'exposer des expériences et savoirs (dont ceux du groupe CIVAM) au service d'un changement recherché et de permettre l'expression de participants en amont, pendant et après le forum. Il n'était pas conçu comme un court moment, mais plutôt comme une étape instillant un véritable processus de changement, un chemin de transition agro-écologique.

La concertation proposée n'est ni neutre ni objective, mais volontaire et proposante. Le forum n'est pas une démarche de promotion de l'association ou de la collectivité. Le Forum de territoire est un parcours d'une année environ, traçant des voies possibles avec et pour les élus, afin de les aider à faire des choix éclairés.

Une méthode de concertation qui se fixe des objectifs de changement

La préparation d'un forum débute par la mobilisation et le recueil de l'expression des préoccupations des agriculteurs (assurer les conditions de production, faciliter les investissements dans un cadre...), des candidats à l'installation (accéder au patrimoine foncier et bâti, pouvoir se former, expérimenter...), des collectivités (assurer la protection des zones de captage d'eau potable, préserver le « cadre de vie », approvisionner la restauration collective en produits locaux...), des habitants (avoir accès à une alimentation et un environnement de qualité...) et des autres acteurs de l'accompagnement (chambres consulaires, Boutiques de gestion, associations citoyennes et paysannes...).

Elle comprend une phase de concertation qui permet d'affiner les questions que veulent se poser les acteurs du territoire.

Elle se termine par la réalisation du forum, un bilan prospectif post-forum, à partir des conclusions des échanges, et surtout par la proposition de pistes d'actions concrètes pour la transition agro-écologique soumises aux élus, ou à des comités de suivi impliquant les collectivités. ■

2017-2018

Des Forums de territoire pour préparer des Projets alimentaires territoriaux

La préparation et la réalisation des Forums de territoire ont été rendues possibles par des subventions du Ministère en charge de l'agriculture (PNDAR) complétées par des appels à projets (Ademe) ou d'autres subventions (Région Centre Val de Loire) acquises par les groupes CIVAM. La mobilisation du réseau (binôme administrateur-salarié national et local par territoire d'action) a été un outil d'aide à la préparation (temps d'échanges et de coaching individuel et collectif). Dans plusieurs cas, les forums ont permis d'initier des démarches entrant dans les Projets alimentaires des territoires concernés.

Châtelleraut (86)

Le Forum du territoire du Châtelleraudais a été imaginé en mars 2017 dans le cadre d'un projet de l'agglomération financé par l'Ademe et concernant le développement de l'économie circulaire. Il s'est tenu le 23 avril 2018 et a permis de définir des priorités pour l'agglomération de Châtelleraut pour relocaliser l'alimentation en châtelleraudais, en s'appuyant sur la concertation mise en place par le trio agglomération - CIVAM du Châtelleraudais - CPIE Seuil du Poitou. La démarche de forum a donné lieu à l'identification d'un besoin de création de 100 emplois d'actifs agricoles pour répondre aux besoins alimentaires de l'agglomération, *via* le diagnostic alimentaire territorial réalisé à cette occasion par l'AFIPAR. Dans la suite de la démarche de forum, des actions opérationnelles ont été définies pour tendre vers un projet alimentaire et agricole de territoire. Elles se matérialisent aujourd'hui par la formalisation d'un Projet alimentaire de territoire dans lequel les CIVAM du châtelleraudais et du montmorillonnais sont parties prenantes.

Châteauroux (36)

En juin 2018, 40 personnes étaient réunies lors du forum sur le Pays Castelroussin (36) pour aborder la question de la relocalisation de l'alimentation. Dans un contexte où la restauration collective avait été le point de départ de la démarche, qui a abouti à la création de « Cagette et Fourchette », l'objectif de ce forum, porté par le CIVAM du Carroir, était d'élargir le public des agriculteurs locaux. La démarche de forum a été renouvelée en novembre 2018 en Brenne (avec le Parc naturel régional de la Brenne comme partenaire), le second territoire d'activité de Cagette et Fourchette.

Les pistes d'actions mises en commun constituent aujourd'hui les axes de développement d'un futur Projet alimentaire territorial dans lequel le CIVAM du Carroir accompagne la mise en place de nouveaux outils (transformation, commercialisation, sensibilisation de la population et de la jeunesse à une alimentation durable, approvisionnement local pour des professionnels de la restauration collective).

Le CIVAM du Carroir prend également part aux réunions de pilotage du Projet alimentaire territorial et intervient sur l'organisation du réseau d'acteurs, la préfiguration de sa gouvernance et la coordination des financements.

Viscomtat (63)

En juillet 2018, un forum organisé par la FRCIVAM Auvergne et Réseau Civam donne lieu aujourd'hui à l'intervention de l'association dans un nouveau territoire, *via* le Projet alimentaire territorial de Vichy, initiant l'idée de test agricole pour l'alimentation territoriale de l'agglomération.



DR

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION ASSOCIATIONS-COLLECTIVITÉS

L'action conjointe entre associations et collectivités visant la transition agro-écologique, emprunte la voie du remplacement de l'ancien par le nouveau, correspondant aux exigences écologiques, sociales et économiques contemporaines :

- préservation des ressources *versus* utilisation de ressources non renouvelables non locales ;
- accès à une alimentation durable pour tous maîtrisée par les acteurs de la chaîne de valeur *versus* « *une alimentation de qualité pour les mieux dotés, les restes pour les pauvres* » ou « *des revenus agricoles et de transformation pour les stratèges de la création de valeur, les miettes pour les autres* » ;

- raccourcir la chaîne de valeur, diversifier les ressources (résilience), valoriser la qualité des produits, maîtriser les charges des entreprises et du territoire pour démultiplier des emplois non standardisés et non délocalisables.

Une posture

Cette coopération nécessite la sensibilisation de tous à des questions qui dépassent chacun et repose sur une capacité à susciter la participation du plus grand nombre (forum et méthodes de l'éducation populaire).

Elle se fonde sur la confiance *a priori* : sensibilité et raisonnement individuels, intelligence collective, recherche de la coopération, acceptation du débat et de la contradiction.

Elle fait appel à des apports contextualisés : témoignages étayés par l'analyse (diagnostics prospectifs, retours d'expériences...) et à une volonté de synthèse collective des productions de chacun dans une visée de changement.

Une reconnaissance mutuelle entre des personnes

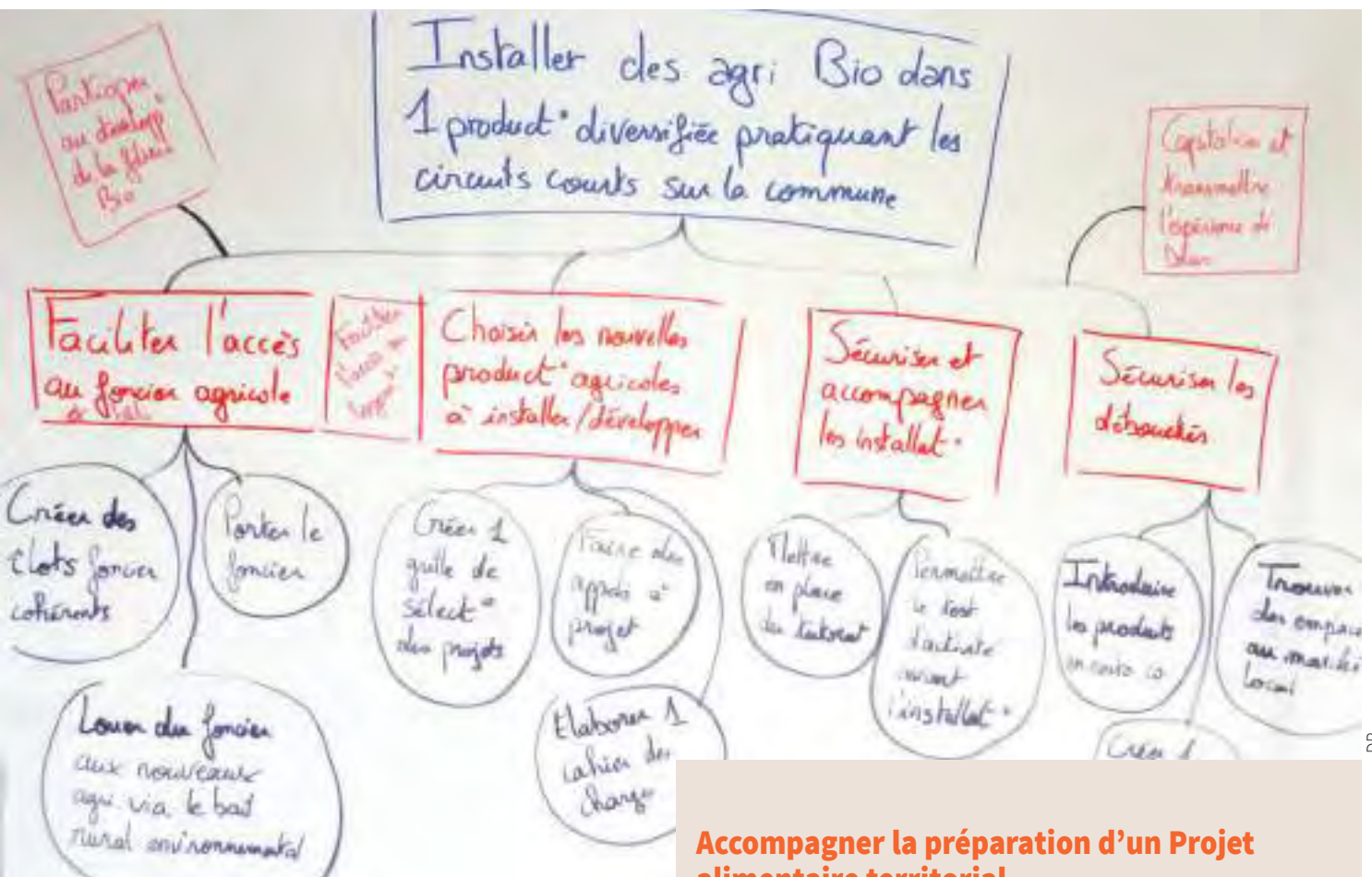
Le rôle des collectivités (et dispositifs territoriaux) est primordial : légitimité démocratique et reconnaissance institutionnelle ; elles ont besoin de rendre visible et acceptable ce qu'elles engagent auprès de leurs populations. Elles ont une capacité à mobiliser des fonds et à légitimer la participation de tous.

Les CIVAM, associations citoyennes et paysannes, ont besoin de rendre visible le profond changement qu'ils génèrent ; ils ont une capacité à valoriser davantage l'argent public par leur engagement bénévole et leur connaissance des problématiques de proximité (paysans et ruralistes, militants et entrepreneurs avec leurs animateurs) ; leurs organisations régionales ou nationale détiennent des clés pour accompagner la concertation nécessaire à la transition agro-écologique à l'échelle locale.

Les élus se forment peu. Il est plus pertinent d'organiser des visites de terrain (sensibilisation) ou des Forums de territoire valorisant des éléments de leur territoire. La formation d'élus peut être le moyen de faire reconnaître les compétences des CIVAM par les élus, si elle mobilise et valorise leurs réseaux. La diversité des publics nourrit mutuellement les acteurs pourvu qu'ils ...

Brèves méthodes citoyennes pour coopérer avec les élus

1. Réaliser une proposition d'intervention à des territoires (mobilisation régionale) à partir des compétences collectives et associatives.
2. Repérer les territoires mobilisables, les acteurs, sujets d'actualité opportuns en échangeant avec des personnes ressources comme des élus ou des agents de développement, en organisant ou en participant à des réunions d'information.
3. Mobiliser un groupe de pilotage de l'action.
4. Identifier les bons interlocuteurs locaux et nationaux (personnes ressources ayant des expériences réussies, notamment des agriculteurs, artisans, élus, chargés de missions, citoyens, chercheurs, acteurs pour porter l'action à connaissance, bâti, foncier, porteurs de projets...).
5. Formuler des propositions (choix d'intervenants, contenus et modalités pédagogiques).
6. Recenser les besoins des habitants et acteurs locaux, les situer dans leur contexte.
7. Formaliser la proposition (plaquette de présentation de la formation par exemple) et le partenariat. Les agents territoriaux sont aussi sollicités (mobilisation des élus, choix des temps appropriés).
8. Conventionner avec un organisme de formation dédié aux collectivités dans le cas de formations.
9. Diffuser la proposition en s'appuyant sur les acteurs locaux, à partir d'invitations émises par l'acteur le plus neutre possible (souvent une institution territoriale), ne pas hésiter à mixer les publics.



... soient à leur juste place (intervenants, participants au débat citoyen, accompagnateurs et rédacteurs de synthèses, organisateur de visite sur site...).

Pour s'entendre, collectivités et associations doivent savoir définir le territoire pertinent (motivé, mobilisable, à la bonne échelle et avec la volonté de transition agro-écologique).

Pour aller plus loin : se former au partenariat associations-collectivités

Réseau CIVAM propose, en partenariat avec Terre de Liens et Reneta, une formation pour les binômes administrateurs-salariés de groupes CIVAM ou d'associations paysannes et citoyennes qui souhaitent s'impliquer dans un partenariat associations-collectivités territoriales dans les années qui viennent.

Cette formation a vocation à accompagner les dynamiques et initiatives locales à partir de l'entrée foncière ou de la relocalisation alimentaire, impliquant agriculteurs et collectivités.

Elle sera étayée au niveau national par une offre construite encore plus collectivement, en relation avec d'autres membres du partenariat Mobilisation collective pour le développement rural Terreau. Réseau CIVAM, Reneta, Terre de Liens et la Fnab en seront les principaux coordonnateurs. ■

Accompagner la préparation d'un Projet alimentaire territorial

#1 - Sensibilisation et mobilisation d'élus par la formation et des temps de rencontre

Actions réalisées par des CIVAM expérimentés en animation territoriale, avec le soutien éventuel d'organismes de formation agréés pour la formation d'élus (ex : ARIC en Bretagne). La formation est un bon espace pour mieux se connaître, partager les connaissances et élaborer des argumentaires.

#2 - Élaboration de diagnostics territoriaux prospectifs

Les sujets sont nombreux : volumes de consommation, potentiels de production et d'installation pour l'alimentation et l'agriculture locale... Ces diagnostics constitueront une base commune de dialogue et de mobilisation.

#3 - Organisation de différents temps de concertation et de mobilisation territoriale

Ils interviennent en amont et pendant la construction du Projet alimentaire territorial, en particulier avec l'appui du Réseau national.

#4 - Réalisation d'actions opérationnelles d'accompagnement pour tendre vers un Projet alimentaire et agricole de territoire

Les initiatives alimentaires (magasins de producteurs, tutorat paysan pour l'installation, réorientation de friches vers l'agriculture...) peuvent alors être accompagnées par des CIVAM dans le cadre de collectifs, en lien avec des partenaires constituant ensemble un projet alimentaire et agricole de territoire.

Aujourd'hui, fortes de leur expérience, quatre associations du réseau CIVAM (l'AFIPAR, la FRCIVAM Bretagne, la FRCIVAM Occitanie et la FRCIVAM Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont formulé des propositions d'accompagnement des collectivités et intercommunalités sur ce schéma, qui reste adaptable dans son organisation aux besoins de chaque action, de chaque territoire

DR

ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS CO-CONSTRUIRE LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux dont l'ambition est de permettre à tous de retrouver une autonomie dont beaucoup se trouvent dépossédés par les rapports de domination exercés à l'avantage de l'aval des filières de distribution des produits.

Ils agissent pour une agriculture économe et autonome, une alimentation relocalisée au cœur des territoires et des politiques agricoles, pour l'accueil permanent ou provisoire de nouvelles populations, pour la préservation des ressources, pour installer davantage d'actifs agricoles et ils interviennent en appui aux dynamiques concertées de transition agro-écologique. En un mot, ils agissent pour des campagnes vivantes.

Ils s'appuient sur les demandes sociétales, écologiques, sociales et économiques des populations pour construire une transition agro-écologique partagée avec la population rurale, urbaine, les élus et leurs agents, les institutions. Ils proposent des méthodes d'actions forgées par la pratique et la transmission des expériences de terrain. Dans le cadre d'actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement de démarches territoriales, ils s'associent à d'autres acteurs (InPACT, Reneta, Relier...), en particulier issus des réseaux d'éducation populaire.

Le présent document présente leurs spécificités, met en avant des expériences de coopérations entre des CIVAM et des collectivités territoriales et propose d'analyser deux pistes en particulier : la formation d'élus et le Forum de territoire.



Ce document a été élaboré dans le cadre du PNDAR de Réseau CIVAM en 2018, prenant appui sur diverses expériences du réseau et sur les travaux réalisés dans le cadre du programme MCDR Agis. Il a été rédigé avec la contribution du CIVAM du Carroir, des FR CIVAM Poitou-Charentes, Bretagne, Auvergne, Occitanie, de l'AFIPAR, des CIVAM Normands et de l'ADAR CIVAM.

Coordination : Ludovic Mamdy (Réseau CIVAM), ludovic.mamdy@civam.org – 01 44 88 98 59 – Appui éditorial : Agence de diffusion et d'information rurales – Mise en page : Catherine Boé – Impression : Evoluprint – Crédit photo de la couverture : DR. Parution printemps 2019.